

# Fiche de procédure

Informations de base	
DEA - Procédure d'acte délégué <a href="#">2021/2945(DEA)</a>	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
Règles relatives aux cas et aux conditions dans lesquels les produits biologiques et les produits en conversion sont exemptés des contrôles officiels aux postes de contrôle frontaliers, au lieu des contrôles officiels pour ces produits Complétant <a href="#">2013/0140(COD)</a>  Sujet 2.80 Coopération et simplification administratives 3.10.08 Police sanitaire animale, législation et pharmacie vétérinaire 3.10.08.01 Alimentation animale 3.10.09 Phytosanitaire, phytopharmacie, agriculture biologique, agro-génétique: généralités 3.10.10 Alimentation, législation alimentaire 4.60.04.04 Sécurité alimentaire	

Portail de documentation					
Document de base non législatif		<a href="#">C(2021)06946</a>	21/10/2021	EC	Résumé
Document annexé à la procédure		C(2022)0571	27/01/2022	EC	